

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 27 avril 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Michel ESCOFFIER, Christine BOUVIER, Nicole PICHAT, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Geoffroy GOIRAND,

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Véronique BENEZECH, Frédéric SEGUY, Estelle FRATTINI, Guylène SELIN Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 18/04/2023

**Délibération n° 2023-34 Rénovation énergétique de 6 logements communaux sociaux -
Adoption du projet et arrêt des modalités de financement**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le contenu du projet qui porte sur la rénovation énergétique de 6 logements, propriété de la Commune et appartenant au parc des logements sociaux.

Les travaux projetés portent à la fois sur les menuiseries extérieures, le mode de chauffage, l'éclairage et les ballons d'eau chaude. Pour s'engager dans un projet qualitatif, la Commune a réalisé un audit avec son partenaire territorial le Sigerly (contrat en énergie partagée).

Les objectifs poursuivis sont multiples : faire baisser le coût des charges propres de chacun des locataires très fortement impactés par la hausse des coûts de l'énergie en raison de leur profil,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E.legalte.com

99_DE-069-216902841-20230427-202334-DE

diminuer les charges de copropriété qui impactent également les locataires, diminuer l'empreinte écologique de la Collectivité et souhait de la Commune de se montrer exemplaire en termes de rationalisation de ses consommations énergétiques et de rénovation de son parc immobilier.

Il précise que les contraintes sont importantes pour ce bâtiment qui s'inscrit dans un secteur protégé (périmètre MH). Certains travaux extérieurs ne peuvent être envisagés. Par ailleurs, le bâti est ancien ce qui ne permet pas d'entreprendre certains travaux aux risques de diminuer la surface des logements ce qui est le cas de l'isolation par l'intérieur ou de la mise en œuvre de la ventilation double flux.

Cette action s'inscrit dans une programmation amorcée depuis plusieurs années. Les chaudières de plusieurs bâtiments (centre administratif, salle des sports, crèche, ...) ont été changées. En 2022 la Commune a procédé à une opération de passage en leds de l'éclairage de la maternelle. Progressivement et par tranche annuelle l'éclairage public est passé en leds ou abaissé. En 2023, le passage en leds de la salle des sports est programmé tout comme l'isolation deux bureaux à la mairie (toiture). En fin d'année 2023 une étude pour la pose de panneaux photovoltaïque sur la salle des sports sera engagée.

Par ailleurs, la Collectivité travaille avec le Sigerly sur un programme pluriannuel de travaux afin d'atteindre au plus tôt les objectifs fixés par le décret tertiaire.

Pour le présent projet, l'audit réalisé en partenariat avec le Sigerly permet de programmer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour accéder aux financements du Fonds Vert à savoir : la réalisation d'au moins 40 % d'économies d'énergie ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT
Etude de faisabilité/audit	3 864 €
Annonces légales marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux	13 100 €
Bureaux de contrôle technique et de sécurité	5 800 €
Travaux	115 800 €
Impondérables : enveloppe rendue nécessaire par la nature des travaux (rénovation)	11 600 €
Montant total HT	150 164 €



Recettes	Montant HT	Taux
Fonds Verts (montant sollicité)	90 100 €	60 %
Fonds propres HT	60 064 €	40 %
Montant total HT	150 164 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le projet et le plan de financement prévisionnel associé tel que présenté par Monsieur le Maire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de financement auprès du Fonds Vert volet « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »

A Montanay, le 28 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 28/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2023

Application agréée E-legalte.com